Vendredi, ler octobre 1948.

Pourparlers universitaires. Délégation.

Département de l'intérieur. Proposition du 21 septembre 1948.

Département des finances et des douanes. Rapport-joint du 27 septembre 1948.

Département de l'intérieur. Avis du 30 septembre 1948.

En vertu d'une décision du Conseil fédéral du 8 juillet 1947, une délégation universitaire suisse avait été chargée, l'an dernier, d'examiner des questions relatives aux relations universitaires avec une délégation du gouvernement français. Les pourparlers à ce sujet ont eu lieu à Berne, les 25 et 26 juillet 1947; le 26 juillet, les recteurs des universités avaient été invités à se joindre à notre délégation. Ces entretiens se sont révélés fructueux et ont permis de jeter les bases d'une nouvelle rencontre, qui est souhaitée de part et d'autre et qui permettra de mettre au point certaines questions qui intéressent les deux pays et qui concernent les échanges d'étudiants et de professeurs, l'octroi de bourses en relation avec l'échange d'étudiants, ainsi que l'équivalence de titres et de diplômes universitaires. La solution de ces problèmes qui exigeait au préalable une première prise de contact, et devait entraîner ensuite certaines enquêtes dans les universités des deux pays, pourra faire maintenant l'objet d'une négociation plus approfondie, qui eût été prématurée l'an dernier, comme le relève le procès-verbal de la décision du Conseil fédéral ci-dessus mentionnée. Il fallait donner d'abord à la délégation suisse l'occasion de connaître exactement les voeux de la délégation française, et de pouvoir orienter la délégation française sur nos problèmes particuliers.

Paisant suite aux contacts établis l'an dernier et conformément aux voeux des deux délégations, la direction des relations culturelles du Ministre français des affaires étrangères invita au mois d'août 1948 le département politique fédéral à envoyer une délégation à Paris dans le courant du mois d'octobre, et l'ambassade de France à Berne a confirmé cette proposition par la note du 31 août 1948.

Il est nécessaire, dans l'intérêt de nos hautes écoles et du développement des relations universitaires entre les deux pays, de donner suite à cette invitation et de poursuivre les pourpar-lers amorcés l'an dernier. Ceux-ci ne dureront vraisemblablement pas plus de deux jours.

Il est prévu à cet effet une délégation composée comme suit:



M. le Prof. Dr. A. Rohn, à Zurich, président du conseil de l'école polytechnique fédérale, comme chef de la délégation;

Dr. Th. Spoerri, à Zurich, président de la conférence le Prof. des recteurs des universités suisses;

M. le Prof. Paul-Ed. Martin, à Genève, professeur à l'université et président sortant de charge de la conférence des universités suisses;

M. Marcel Du Pasquier, chef du secrétariat du département fédé-ral de l'intérieur, à Berne;

M. Guido Keel, conseiller de légation et chef du service information et presse du département politique fédéral, à Berne.

A propos de la composition de notre délégation la présidence de la conférence des recteurs a changé depuis l'année dernière et M. le Prof. Spoerri remplace en cette qualité M. P.-E. Martin; mais ce dernier avait pris une part importante aux pourparlers et sa présence est nécessaire pour assurer la liaison. Si l'école polytechnique fédérale était représentée l'an dernier par son recteur, c'était par le fait que M. le Président Rohn était empêché. Les trois membres de la délégation qui représentent nos hautes écoles ont accepté leur mandat sous réserve de l'accord du Conseil fédéral. La délégation française ayant été composée l'an dernier en majorité de hauts fonctionnaires des Affaires étrangères et de l'Instruction publique, la désignation d'un représentant de chacun des deux départements fédéraux intéressés s'impose pour des raisons d'opportunité et de courtoisie. Elle correspond d'ailleurs au désir formel et très pressant exprimé par notre ministre à Paris. Il va de soi que, comme l'an dernier, M. Bernard Barbey, conseiller de légation chargé des affaires de presse, qui s'occupe des questions d'échanges culturels, assistera aux délibérations, comme d'autre part, M. Henri Guillemin, attaché culturel à l'ambassade de France à Berne.

Dans son rapport-joint le département des finances et des douanes communique ce qui suit:

"Dem Antrag des eidg. Departementes des Innern vom 2. Juli 1947 auf Ernennung einer Delegation zur Besprechung von Hochschulfragen mit französischen Regierungskreisen haben wir im Mitbericht vom 5. Juli unter dem Vorbehalt zugestimmt, dass es sich um eine einmalige Tagung handle und die allfällige Konstituierung eines permanenten Gremiums mit Rücksicht auf die kantonale Schulhoheit der Rektorenkonferenz der schweizerischen Universitäten überlassen werde.

Die für jene Stellungnahme massgeblichen Gründe haben inzwischen an Bedeutung nicht verloren, so dass wir den in unserem Mitbericht vom 5. Juli 1947 vertretenen Standpunkt nach wie vor aufrecht erhalten. Dazu kommt, dass sich im Hinblick auf die immer zahlreicher werdenden Delegationen eine Beschrankung auf jene Fälle aufdrängt, an denen der Bund ein unmittelbares Interesse hat. Ausser dem BRB vom 20./28. Mai 1948 betreffend den Aufwand für eidgenössische Repräsentanten und Kommissarien erwähnen wir das von der Finanzdelegation der eidgenössischen Räte am 21. Sep-tember 1948 an den Bundesrat gerichtete Schreiben mit der Aufforderung, die Entsendung offizieller Abordnungen auf das strikte Minimum zu beschränken.

Da der Anlass zur bevorstehenden Fühlungnahme sich unmittelbar aus der ersten Zusammenkunft im letzten Jahr ergibt, und eine offizielle Einladung an die Schweiz von der französischen Botschaft vorliegt, möchten wir der Vorlage des Departementes des Innern grundsätzlich keine Schwierigkeiten entgegensetzen. Sollte es jedoch zu einer regelmässigen Kontaktnahme dieser Kreise kommen, was angesichts der engen freundschaftlichen Beziehungen zwischen Frankreich und der Schweiz sehr zu begrüssen wäre, so müssten wir aus grundsätzlichen Erwägungen daran festhalten, dass sich die Bundesbeteiligung in der Abordnung eines Vertreters des Schweiz. Schulrates erschöpft. Es hat sich in diesem Sommer schon anlässlich der Tagung von Universitätsvertretern in Utrecht gezeigt, dass die Rektorenkonferenz nicht einmal in der Lage ist, für die reinen Fahrspesen ihrer Vertreter aufzukommen. Inskunftig sollte darauf bestanden werden, Delegationen der Universitätskantone auf eigene Kosten beizuziehen.

Unter d) des Antrages wird die Verbuchung der mit dieser Delegation verbundenen Kosten auf dem Konto 040.42 "Repräsentanten und Kommissarien" vorgesehen. Dieses Vorgehen steht im Widerspruch mit dem BRB vom 20./28. Mai 1948, wonach die Kosten der abgeordneten Beamten des Bundes von den vertretenen Aemtern selbst zu tragen sind. Diese Frage ist somit durch den genannten Beschluss generell geregelt, sodass wir für lit. d) keine Richtigstellung, sondern Streichung beantragen.

Demzufolge beehren wir uns, dem Bundesrat zu beantragen:

Lit. d) des Antrages des Departementes des Innern vom 21. September wird gestrichen."

décidé: Il est dès lors

- a) D'approuver l'envoi d'une délégation suisse à Paris, dans le courant du mois d'octobre. Cette délégation sera chargée d'y poursuivre, avec une délégation française, les pourrarlers universitaires commencés l'an dernier.
 - b) De nommer, pour faire partie de cette délégation:
- M. Arthur Rohn, président du Conseil de l'Ecole polytechnique
- fédérale à Zurich, comme chef de la délégation; M. Théophile Spoerri, président de la conférence des recteurs des universités suisses, à Zurich;
- M. Paul-Edmond Martin, président sortant de charge de la conférence des recteurs des universités suisses, à Genève;
- M. Marcel Du Pasquier, chef du secrétariat du département fédéral de l'intérieur, à Berne;
- M. Guido Keel, chef du service Information et presse du département politique fédéral, à Berne.
- c) Les membres de la délégation auront droit au remboursement de leurs billets de IIe classe en chemin de fer, ainsi qu'à une indemnité de 50 francs suisses par jour pour la durée de la conférence et du voyage aller et retour.

Extrait du procès-verbal au département politique pour exécution, au département de l'intérieur (6 ex.) et au département des finances et des douanes pour leur information.

Pour extrait conforme: Le secrétaire,

(h.05cm